

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:
Hôtel de Ville
BP 2205
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Séance du 09 novembre 2020

Effectif légal	Présents	Procurations + Absents
25	24	1

N° de la séance : 21

Objet de la délibération : Direction de la
Commande Publique - Travaux de
restauration hydromorphologique des
cours d'eau et des vallons - Attribution de
l'accord cadre

<input checked="" type="checkbox"/> Original <input type="checkbox"/> Expédition certifiée conforme à l'original Pour le Président, Le Directeur Général des Services Stéphane PINTRE
--

N° Enregistrement : BC.2020.151

Date de la convocation : Le 03/11/2020
Certifié exécutoire-compte tenu
de l'affichage en date du 16 NOV. 2020
de la réception s/Préfecture en date du 17 NOV. 2020
Pour le Président, La Responsable de Service  Corinne SAINTE

L'an deux mil vingt et le 09 novembre à 10h00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espaces du Fort carré - avenue du 11 novembre à Antibes, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Maire d'Antibes Juan Les Pins.

PRESENTS :

Jean LEONETTI, Kevin LUCIANO, Lionnel LUCA, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Gérald LOMBARDO, Frédéric POMA, Emmanuel DELMOTTE, Jean-Pierre CAMILLA, Thierry OCCELLI, Jean-Pierre MASCARELLI, Eric MELE, Sophie NASICA, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Richard THIERY, Marc MALFATTO, Dominique TRABAUD, Jean-Paul ARNAUD, Georges TOSSAN, René TRASTOUR, Alexis ARGENTI

ABSENTS :

François WYSZKOWSKI

Monsieur TAULANE,

Les services de la Communauté d'Agglomération, dans le cadre de la compétence GEMAPI, ont lancé une consultation passée par appel d'offres ouvert en application des dispositions du Code de la Commande Publique eu vue de la passation d'un accord cadre ayant pour objet : « la réalisation de travaux de restauration hydromorphologique (berges, lit mineur et annexes hydrauliques) des cours d'eau et des vallons ».

Il a pour objet la restauration écologique des berges, des lits mineurs et des annexes hydrauliques des cours d'eau et vallons, afin de restaurer les fonctions des milieux aquatiques en préservant leur richesse végétale, la ripisylve et les espèces patrimoniales.

Cette consultation aboutira à un accord cadre mono attributaire à bons de commande sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 120 000 € HT.

Cet accord-cadre qui fait l'objet d'un lot unique, est passé pour une période d'un an à compter de sa notification. Il est reconductible tacitement trois fois, par même période, pour une durée maximale de quatre ans.

A la suite des différentes étapes de la procédure et après avis de la Commission Consultative Paritaire réunie le 2 novembre 2020, il est proposé au bureau communautaire d'attribuer et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces qui constituent l'accord cadre avec la société La Compagnie des Forestiers pour son offre conforme et complète, intéressante pour la collectivité et économiquement la plus avantageuse, pour un accord cadre annuel à bons de commande sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 120 000 € HT et pour un montant DQE non contractuel de 68 038,50 € HT.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces qui constituent l'accord cadre avec la société La Compagnie des Forestiers pour son offre conforme et complète, intéressante pour la collectivité et économiquement la plus avantageuse, pour un accord cadre annuel à bons de commande sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 120 000 € HT et pour un montant DQE non contractuel de 68 038,50 € HT.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A ANTIBES LE 09 novembre 2020
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Jean LEONETTI

AR réceptionné - Imprimer

Date de l'acte : 09/11/2020
Numéro : BC_2020_151
Nature : DE - Deliberations
Objet : Travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau et des vallons - Attribution de l'accord cadre
Matière : 1.1 - Marchés publics

Interlocuteur
Nom : VINCENT Laurence

Suivi des transactions**Accusé d'envoi**

Identifiant : azxoA0I

Accusé de réception préfecture

Date de réception : 17/11/2020
Identifiant : 006-240600585-20201109-BC_2020_151-DE

Acte reçu

Date : 09/11/2020
Numéro interne : BC_2020_151
Code nature : 1
Code matière 1 : 1
Code matière 2 : 1
Objet : Travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau et des vallons - Attribution de l'accord cadre
Classification utilisée : 29/08/2019
Document : 99_DE-006-240600585-20201109-BC_2020_151-DE-1-1_1.PDF

Annexes

Nombre : 0

N